

## **POLITIQUE RELATIVE AUX COMPÉTITIONS**

Note : cette politique ne s'applique pas aux nageurs du programme pour adultes.

---

### **Visibilité**

1. Tout nageur participant à une compétition devra porter le maillot, le casque de bain et le t-shirt du club. Le maillot du club n'est pas requis pour les nageurs qui utilisent les maillots de performance. Quant au survêtement du club, celui-ci est recommandé, mais il n'est pas obligatoire.
2. Tout entraîneur et/ou accompagnateur accompagnant le Club en compétition devra porter le chandail du club (fourni par le Club).

### **Inscriptions et absences**

1. Les nageurs devront participer aux compétitions sélectionnées par leur entraîneur. Les nageurs du programme compétitif, qui ont atteint les temps de qualification requis, doivent s'engager à participer minimalement aux compétitions suivantes : championnats (hiver et été) en fonction de leur niveau, festival par équipe et invitations locales (Gatineau et Ottawa).
2. Une fois l'inscription à la compétition faite, le nageur qui ne peut plus y participer pour cause de maladie devra quand même acquitter les frais d'inscription à moins que le retrait à la compétition se fasse avant la date limite prédéterminée par le Club.
3. Pour les compétitions provinciales, le nageur qui ne se présente pas à la compétition pour raison de maladie pourra être exempté des frais de transport et d'hébergement s'il avise son entraîneur avant la compétition et si son motif est justifié. Un certificat médical sera normalement exigé dans ces circonstances.
4. Pour les compétitions nationales avec transport aérien ou par train, le nageur qui ne se présente pas à la compétition pour raison de maladie pourra être exempté des frais de transport et d'hébergement uniquement dans le cas où le Club peut obtenir remboursement des dépenses encourues.

### **Transport et hébergement**

1. Au cours des compétitions à l'extérieur de la région, tous les nageurs seront hébergés et transportés par le Club.
2. Une exception à cette règle pourrait être acceptée lorsqu'il s'agit d'une compétition désignée SNC.

### **Coût des compétitions**

1. Les coûts d'inscription, de transport et d'hébergement inhérents à une compétition devront être acquittés avant la date limite indiquée dans le calendrier des compétitions affiché sur notre site Web (<http://natationgatineau.ca/competitif-2/competitions/>). À noter que les inscriptions aux compétitions seront faites selon deux barèmes :
  - a) comme inscription hâtive donnant droit à un rabais si faite avant une date prédéterminée et communiquée à l'avance;
  - b) comme inscription normale après la date limite ne donnant pas droit à un rabais.